

Annexe 18 : La rétrocession contrainte des biens du Parti MRND (Mouvement révolutionnaire national pour le développement) à l'État

Déposition d'Édouard Karemera, chambre III, TPIR, 18 mai 2009, p. 26-28.

« Donc, avec la fin du mois d'août, il y avait déjà une série de partis qui étaient enregistrés au niveau du Ministère de l'intérieur et l'opération d'enregistrement leur permettait donc de lancer les activités, notamment le recrutement des membres, la tenue des meetings pour expliquer leur projet politique. Et c'est à l'occasion de ces meetings que les partis de l'opposition ont commencé à cibler le MRND en lui reprochant, à juste titre d'ailleurs, qu'il partait avec une longueur d'avance parce qu'il disposait des infrastructures qui avaient été montées par le MRND certes, mais MRND – Mouvement révolutionnaire national pour le développement, auquel tous les Rwandais appartenaient. Alors, dans les débats politiques que nous tenions et dans les conférences et débats sur les antennes, (*inaudible*) les meetings, tout ; tout tournait autour de ce patrimoine du MRND parti unique.

En accord avec le président du MRND, parce que c'est moi-même qui assumais... qui constituais le fusible de toutes ces attaques – légitimes – de l'opposition à l'époque, nous avons décidé de rétrocéder tout le patrimoine du MRND à l'État. Et je me souviens avoir signé avec le le Ministre des travaux publics et de l'équipement de l'époque, Monsieur André Ntagerura, le protocole sur la remise de tout le patrimoine immobilier du MRND à l'État. Le Ministre des travaux publics était accompagné dans cette cérémonie, c'était... On avait d'abord fait des négociations pour faire l'inventaire de tout ce patrimoine, mais nous n'avons pas cédé seulement le patrimoine immobilier, nous avons également cédé le patrimoine mobilier, y compris les comptes... y compris les comptes, y compris les véhicules du MRND. Et le Ministre des finances de l'époque, Monsieur Benoît Ntigurirwa, a cosigné avec Monsieur André Ntagerura, et moi, j'ai signé le document au nom du MRND. Nous avons rétrocédé tout le patrimoine, mais nous avons aussi rétrocédé les dettes du parti vis-à-vis des tiers, et ces dettes, c'étaient spécialement les primes du haut responsable des comités des cellules qui était, à l'époque, payé à même le budget du MRND - Mouvement révolutionnaire national pour le développement.

Après cette rétrocession du patrimoine immobilier et mobilier du MRND, l'opposition était satisfaite parce qu'effectivement on se retrouvait sur le même niveau sur le plan financier. Je précise bien : sur le plan financier, parce qu'ils ont continué à se plaindre de ce que le MRND disposait d'une longueur d'avance parce que la plupart des fonctionnaires et des autorités – dont les préfets, les bourgmestres – étaient catalogués MRND. Même ceux qui avaient déjà adhéré à l'opposition, on continuait à les considérer comme des militants du MRND, ce qui n'était pas du tout le cas.

Il a fallu donc que les militants du MRND “touchent” dans la poche et qu'ils contribuent au fonctionnement du parti. Dans un premier temps, c'étaient des contributions bénévoles, et lors du congrès du 28 avril 1992, la question de financement du parti était inscrite à l'ordre du jour... inscrite à l'ordre du jour. Nous l'avons débattue mais il y a eu des résistances “d'opportunités” si bien que la résolution qui a été prise ne déterminait pas le montant de la cotisation mais encourageait le comité national à poursuivre les... l'examen de la question pour fixer le montant de la cotisation.

Je voudrais terminer par là en disant que la raison qui a fait que la question n'a pas été tranchée était très simple : on était dans la phase de recrutement, nos adversaires des autres partis n'avaient pas encore déterminé les montants des cotisations, et on craignait que, fixant les cotisations, parce que les Rwandais ne sont pas très riches... et, en tout cas, c'était mon sentiment, qu'ils n'étaient pas nécessairement disposés à payer les cotisations dans un premier

temps. C'est pourquoi on n'a pas trouvé l'unanimité, ou en tout cas, la majorité des membres des congressistes ont estimé qu'il fallait poursuivre un peu la... la discussion au niveau du comité national et arrêter un peu plus tard, dans le congrès suivant, le montant de la cotisation.

Donc, on a continué à fonctionner sur base des contributions bénévoles. Mais on avait des militants qui étaient décidés à faire avancer le parti et on n'a pas eu trop de problème pour fonctionner ; mais la question était posée comme ça. »